

En exercice : 28

Présents : 16

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 14

Date de la convocation : 20 juin 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS Mme K. BOISNARD Mme C. MASSART	M. H. LHERMITTE M. J.C. ROUAULT Mme N. LEFEBVRE-BERTIN M. K. BETTAL	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF Mme B. MILLET	M. G. CRESPIN M. H. DEPOUEZ M. P. ROUAULT
SUPPLEANT : M. B. GUITTON			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme I. SIMONESSA

SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE A COMPTER DU 01.07.2024.

Monsieur Hervé LHERMITTE, Vice-Président des Ressources Humaines rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération n° 98-2017 du 27 septembre 2017 un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe complet a été créé à compter du 01.12.2017.

L'agent social en poste exerçant des fonctions administratives : coordination des services Petite Enfance et Ecole de Musique et de Danse, il est proposé de muter cet agent en filière administrative.

En date du 12 juin.2024, les deux collègues du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable à l'unanimité concernant la suppression du poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet et à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01.07.2024

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité :**

- Décident la suppression du poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01.07.2024.
- Décident de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01.07.2024
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2024,
sa publication le2024,
sa notification le2024.
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

